

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 6 février 2019
Pavillon Taillon, salle 458, 13 h 30

Présences :

Julie Arsenault (Traduction et langues)	Maurice Raymond (Études françaises)
Annie Berthelot (Rep. étud., Sc. soc.)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Stéphanie Collin (Rep. prof., Sc. Soc.)	Monique Richard (Musique)
Paul Curtis (Anglais)	Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Lise Savoie (Travail social)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Jean-François Thibault (Doyen)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Cynthia Létourneau (Rep. unité II)	Guy Vincent (Histoire et géographie)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)	Andrei Zaharia (Art dramatique)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)	

Absences motivées :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Julie Forgues (Arts visuels)

Le Conseil de faculté reçoit deux invités, Madame Cynthia Potvin, professeure au Département de traduction et des langues, et Monsieur Arnaud Scaillez, professeur à l'École des hautes études publiques. La présentation est consacrée à l'apprentissage expérientiel à la FASS.

Madame Potvin et Monsieur Scaillez présentent brièvement l'intérêt pédagogique d'offrir des occasions d'apprentissage expérientiel aux étudiantes et aux étudiants, dont la possibilité d'acquérir « une expérience devant se rapprocher le plus possible des réalités qu'il [ou elle] aura à connaître dans la vie professionnelle ». De plus, cet apprentissage vise la réussite professionnelle, afin d'alimenter la confiance en soi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Les invités présentent ensuite les diverses catégories d'activités possibles : stage non crédité, coop, formation pratique/clinique, apprentissage par le service et le parascolaire (à définir selon l'établissement). Les activités qui ne peuvent pas être considérées comme un apprentissage expérientiel sont des stages crédités ou une activité qui ne se déroule pas au N.-B.

Dans un dernier temps, les invités invitent les unités à les recevoir au sein de leur assemblée départementale et les encouragent en outre à identifier des idées d'initiatives pouvant s'inscrire dans l'apprentissage expérientiel, tout en diversifiant les offres déjà existantes au sein des unités. Un rapport de synthèse de ces activités sera élaboré au printemps 2019.

Enfin, les invités répondent aux questions et confirment que les projets peuvent se dérouler pendant l'été. La durée des projets peut varier entre une demi-journée et comprendre jusqu'à 560 heures. Si l'apprentissage n'est pas lui-même crédité, il peut toutefois s'inscrire à l'intérieur d'un cours qui, lui, est crédité. Le doyen précise qu'on mettra un onglet « apprentissage expérientiel » sur le site web de la FASS.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 6 février 2019

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On demande l'ajout du point 9.4 « Commandes de livres à la Librairie acadienne » et 9.5 « Dégrèvements ». Maurice Raymond propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié. Appuyée par Gervais Mbarga, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2018

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire. On demande de remplacer le nom de Chantal Bourassa par celui de Lise Savoie. Au point 5.2.1, on demande de changer le sigle du cours Méthodes qualitatives. Enfin, au point 3 « Affaires découlant », l'on demande de remplacer « Cynthia Potvin du Secteur langue » par « Cynthia Potvin du Département de traduction et langue ». Monique Richard propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec deux abstentions.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2018

5.1 : La vérification technique de la majeure en science politique a été faite.

5.2.1 : Les modifications apportées aux Années préparatoires en travail social figuraient à l'ordre du jour du comité des programmes du 1^{er} février, mais ce point a été reporté à la réunion du 14 mars.

5.2.2 : Les modifications apportées aux EQE pour le cours TSOC3333 ont été acheminées.

5.3 : La vérification technique du Certificat d'études préparatoires en musique et du B. Mus. (général) a été faite.

5.4 : Les recommandations relativement à l'abolition des programmes du Certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement et du Diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement ont été acheminées à la FESR.

7.2 : La rencontre prévue avec le comité du budget est reportée à une date ultérieure et figurera ainsi à l'ordre du jour du prochain Conseil de faculté.

4. Affaires étudiantes

La représentante étudiante des Arts, Julie Rennison, explique que deux personnes se sont présentées lors des élections, et elle rappelle que le recrutement étudiant pour ces postes est toujours difficile. Une discussion s'ensuit sur la possibilité de fusionner les deux conseils étudiants. On explique que pour ce faire, la constitution devrait être changée. En outre, le roulement dans les représentants étudiants ne permet pas d'assurer le suivi d'une année à l'autre sur cette question, de la même façon que cela porte entrave aux questions budgétaires.

Le Conseil des arts a reçu du mobilier neuf pour le salon étudiant de la faculté.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

5.1 École de travail social [Annexe 1]

5.1.1 Modification de cours TSTX (Certificat sur les toxicomanies)

Lise Savoie présente les changements proposés au programme de toxicomanie qui est, elle le rappelle, chapeauté par l'École de travail social, mais géré par la Formation continue du campus d'Edmundston. Les changements touchent globalement aux préalables de certains cours; les objectifs de certains cours ont aussi été revus.

D'abord, elle propose que le préalable des cours TSTX1960 (Prévention de la toxicomanie) et TSTX2920 (Dépendance aux psychotropes) devienne TSTX1920 (Intro à la toxicomanie). Pour ce qui est des cours TSTX2930 (Famille et toxicomanie), TSTX3930 (Jeunes et toxicomanie), TSTX3940 (Personnes âgées et toxicomanie), TSTX3950 (Premières Nations et toxicomanie), TSTX4940 (Femmes et toxicomanie) et TSTX4950 (Toxicomanie et santé mentale), elle propose que le préalable soit désormais constitué de 9 crédits en PSYC, TSOC ou TSTX. Elle propose en outre que l'un ou l'autre des cours PSYC2500 (Psychologie sociale), TSOC2000 (Fondements de l'intervention) ou TSTX1930 (Théories, réadapt et rétablis) servent de préalables au cours TSTX3960 (Entraide et relation d'aide). Enfin, le cours TSTX4960 (Séminaire d'intégration) (cours réservé aux étudiantes et aux étudiants admis au certificat sur les toxicomanies) requiert désormais des préalables de 18 crédits en TSTX, dont TSTX1930, TSTX1960 et TSTX2920. Lise Savoie propose les changements apportés aux préalables. Appuyée par Julie Rennison, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2 Secteur langue [Annexe 2]

5.2.1 Modification des EQE du cours FRAN/EDUC3010 (Enseigner pour apprendre)

Dominique Thomassin explique que le Secteur langue propose de nouveaux EQE pour le cours FRAN/EDUC3010 (Enseigner pour apprendre). Ces EQE ont été préparés par la Faculté des sciences de l'éducation puis adoptés au Département d'études françaises. Le doyen s'interroge sur le fait que l'un des profils n'exige que le baccalauréat en éducation. Dominique Thomassin propose l'adoption des EQE. Appuyée par Pierre-Marcel Desjardins, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Programmes de 1^{er} cycle en géographie : Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs [Annexe 3]

Le doyen précise qu'il s'agit du premier dossier post-planification académique qui passe au Conseil et rappelle que, pour la majeure en géographie, l'unité devra procéder à une redéfinition complète du programme. Il présente ensuite les actions prévues par l'UARD par rapport aux recommandations du Conseil des gouverneurs. Il explique qu'il y aura d'ici l'année prochaine un projet de création d'un nouveau programme qui mettra l'accent sur la géographie et l'environnement. Le directeur du Département d'histoire et de géographie donne des précisions sur les actions prévues dans le Plan de mise en œuvre. Il ajoute qu'il faudra également tenir compte des besoins de la Faculté des sciences de l'éducation, qui maintiendra son programme de B.A.-B. Ed. avec majeure en géographie. Le directeur de l'École des hautes études publiques ajoute que des collègues de l'École pourraient donner des cours double siglés. Marie-Andrée Pelland abonde dans le même sens en ce qui concerne les cours de sociologie. Guy Vincent propose l'adoption de ce plan de mise œuvre. Appuyée par Marie-Noëlle Ryan, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Années sabbatiques : rapport du Comité facultaire des congés

Les professeures Marie-Andrée Pelland et Lise Savoie quittent temporairement la salle.

Le comité facultaire, composé du doyen, Julie Arsenault, Jérémie Hayhoe, Isabelle Violette et Andrei Zaharia, s'est réuni le 11 janvier dernier afin de discuter des rapports des congés sabbatiques et présente ce qui suit :

Paul Bernier avait un congé sabbatique de type C. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

David Décarie avait un congé sabbatique de type A. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

Julie Forgues avait un congé sabbatique de type A. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

Marie-Andrée Pelland avait un congé sabbatique de type B. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

François Renaud avait un congé sabbatique de type A. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

Lise Savoie avait un congé sabbatique de type B. Le comité de la FASS qui a étudié le dossier est d'avis que le rapport est conforme aux exigences de la convention collective. Julie Arsenault propose l'adoption du rapport du comité de la FASS. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité. Le dossier sera transmis aux affaires professorales.

8. Demande d'exemption : épreuve finale

8.1 FRAN1500 [Annexe 4]

Une demande de dispense d'examen final est proposée pour l'ensemble des cours FRAN1500, puisque les étudiantes et les étudiants doivent faire une présentation orale individuelle comme évaluation finale, et cela ne peut se faire durant la semaine d'examens. Dominique Thomassin propose l'adoption de la proposition. Appuyée par Andrei Zaharia, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Informations

9.1 Journées des études supérieures et de la recherche (18-22 mars 2019) : « La recherche émergente à la FASS » (jeudi 21 mars, 15 h à 17 h)

La FASS organise un colloque dans le cadre des Journées des études supérieures et de la recherche le jeudi 21 mars. Les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs de la faculté ont été invités à participer et le décanat a reçu cinq confirmations jusqu'à présent. Il est possible que cette activité soit suivie d'un cocktail.

9.2 Banquet de la Faculté des arts et des sciences sociales

Julie Rennison rappelle que le banquet de la FASS aura lieu le 14 mars prochain à l'hôtel Wingate de Dieppe. Les portes ouvriront à 18 h 30. Un billet étudiant coûtera 30 \$ et celui des convives non étudiants sera de 40 \$. Le thème est le vert et le blanc. Comme l'an passé, les étudiantes et les étudiants seront invités à voter dans les catégories « étudiante ou étudiant de l'année », « professeure ou professeur de l'année », et « employée ou employé de l'année ». Un photographe sera sur place, et il sera en mesure de vendre des copies papier des photos prises lors de la soirée. Enfin, la présence d'un conférencier est confirmée. Julie Rennison invite les membres du Conseil à proposer d'autres conférenciers, ainsi que le nom d'une animatrice.

9.3 Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage

À la suite de certaines questions posées par rapport au CASA, le vice-doyen s'est entretenu avec Jean-Paul Loyer, directeur général de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, ainsi qu'avec Stefanie Renée LeBlanc, directrice du Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage. Il ressort qu'il n'est pas toujours clair quelles sont les responsabilités professorales relativement aux accommodements à offrir aux étudiantes et aux étudiants qui se prévalent des services du CASA. En fait, cette question sera portée par M. Loyer à la Commission des droits de la personne du N.-B.

Certains membres s'interrogent : les professeurs ont-ils l'obligation de se conformer aux demandes? Ont-ils le droit de refuser certains accommodements? S'ils le font, quelles seront les sanctions? Le doyen précise que les institutions d'enseignement le sont, mais que cela n'est pas absolu – les demandes déraisonnables peuvent être refusées. D'autres se demandent si ce service est lui-même évalué relativement à son rendement ou à son efficacité. D'autres encore s'interrogent sur la question de l'enregistrement des cours – peut-on refuser? Enfin, certains déplorent le manque de ressources (gestion des copies d'examen, pénurie de locaux, etc.) qui semble affecter le service, qui reçoit un nombre croissant de demandes.

9.4 Commandes de livres à la Librairie acadienne

Marie-Noëlle Ryan déplore le fait que les commandes de livres à la Librairie acadienne sont régulièrement réduites, ou arrivent très en retard, ce qui nuit à la bonne progression des apprentissages des étudiantes et des étudiants dans ses cours. Le doyen est au courant de cette difficulté et demande aux professeures et aux professeurs de documenter des cas particuliers et de les lui faire connaître.

9.5 Dégrèvements

Le doyen rappelle qu'en raison des changements apportés à la planification des horaires de l'année suivante et à la nécessité de pouvoir arrimer les horaires et les charges académiques et suite à la signature d'une lettre d'entente entre l'administration et l'ABPPUM, les dates de tombées pour les crédits de dégrèvement sont plus hâtives. Il précise que toutes les demandes accompagnées du DRP doivent lui parvenir au plus tard le

15 février en version PDF signée. Dans le cas des professeurs temporaires détenant le doctorat, le dossier peut être remis au plus tard le 31 mars.

9.6 Liste des cours sur deux ans

Le doyen rappelle que les unités n'auront pas à fournir, comme le demande la Convention collective, la liste des cours offerts sur deux ans. L'exercice se fait déjà dans la plupart des unités et le plus souvent bien avant cette date. Cette liste apparaît donc redondante et de peu d'utilité.

9.7 Entente avec l'Université Catholique de Louvain

Le doyen rappelle à certains membres concernés du Conseil qu'il a récemment fait suivre un courriel concernant la possibilité d'inclure certains programmes dans une entente de mobilité et d'échange avec l'Université Catholique de Louvain. Il souhaiterait recevoir une réponse pour ensuite voir comment procéder avec le Bureau des relations internationales qui attend une réponse.

10. Autres questions

Rien à signaler.

11. Clôture de la séance

Maurice Raymond propose la levée de la séance à 14 h 48.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc